



MODALITÉS DE PARTICIPATION ET PRIX DU CONCOURS – CATEGORIE PRIMAIRE ANNEE 2022

TRECODEC est un éco-organisme à but non lucratif dont la mission est l'organisation de la collecte et du traitement de filières de déchets réglementés par les provinces.

Pour la 7ème édition, TRECODEC reconduit un jeu concours sur la collecte des piles et accumulateurs usagés, destiné aux écoles primaires de Nouvelle-Calédonie.

Chaque établissement scolaire désireux d'y participer reçoit une borne de collecte bleu de 30 L avec couvercle (dimension 40 x 50 cm) munie d'un autocollant et d'une affiche indiquant la localisation de la borne et le type de piles pouvant être recyclées.

Sur demande, des supports de communication pourront être diffusés (affiches de sensibilisation, posters sur le recyclage, mini-collecteur en carton). Le présent concours est agréé par la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Modalités de participation :

- Chaque établissement intéressé à participer au jeu remplit la fiche d'inscription jointe **au plus tard pour le vendredi 25 mars 2022.** Ouverture des inscriptions : **14 février 2022.**
- Livraison d'une borne de collecte de 30 Litres par établissement (pour les établissements qui n'en disposent pas encore) à **compter du lundi 07 mars.**
- **Début du concours : lundi 28 mars 2022.**
- **Clôture de l'opération : vendredi 02 septembre 2022.**
- **Collecte finale des bacs : du lundi 26 septembre au vendredi 30 septembre 2022.**
- **Résultat donné : A partir d'octobre 2022 avec campagne médiatique effectuée sur l'établissement gagnant**
- **Une collecte intermédiaire est possible sur demande et validation par l'organisme TRECODEC. A noter que les piles qui n'auront pas pu être récupérées le jour de passage de la collecte finale ne seront pas intégrées à la pesée du concours.**
- Lors de la clôture de l'opération, un opérateur de collecte désigné par TRECODEC effectuera la tournée des établissements afin de collecter les piles et accumulateurs. Chaque enlèvement sera identifié en mentionnant le nom de l'établissement. Une pesée officielle avec un ticket de pesée justificatif sera effectuée par l'opérateur de traitement qui transmettra ces informations auprès de l'éco-organisme.
- Un prix par Province sera remis aux établissements gagnants à partir d'octobre 2022.
- Un prix sera remis par province pour le premier établissement qui aura collecté le plus de piles et accumulateurs usagés.

- A la fin du concours, sauf contre-ordre de l'établissement scolaire, les bornes de collecte sont laissées au sein des écoles afin de poursuivre l'opération de collecte des piles et accumulateurs usagés et développer, à l'année, la sensibilisation des élèves sur l'importance du recyclage de ces déchets.
- Cette initiative devrait être reconduite chaque année et peut s'intégrer dans la démarche de label EDD.

Les Prix :

Nombre de prix :

3 prix par Provinces seront attribués soit 1 prix d'un montant de 50 000 Cfp pour le gagnant et 2 prix d'encouragement d'une valeur de 20 000 Cfp et 10 000 Cfp.

LA NOUVEAUTE ! Le premier établissement par province ayant collecté le plus de piles et accumulateurs usagés sera récompensé d'un montant de 50 000 cfp.

Attribution :

L'attribution du lot est basée sur la quantité de piles et accumulateurs usagés collectés (en poids) rapportée au nombre d'élèves dans l'établissement, afin de ne pas pénaliser les plus petites structures.

Le chèque/virement sera libellé à l'ordre de l'école.

Définition du lot :

L'établissement gagnant choisira la nature de la récompense et ce, afin de s'adapter au besoin propre de l'établissement (achat d'un équipement pour les classes, récompense attribuée à une classe et son professeur ou un groupe d'élèves ayant fortement contribué au concours, etc.).

- **Pourquoi collecter puis recycler ses piles et accumulateurs usagés ?**

Les piles et accumulateurs se révèlent être dangereux une fois en fin de vie. Ce ne sont alors pas des déchets comme les autres car elles peuvent devenir nocifs lorsqu'elles sont rejetées avec les déchets ménagers habituels ou dans la nature.

Il est alors important de les recycler en les jetant dans les bornes de collecte dédiées mises en place par l'éco-organisme TRECODEC.

Il en va de la responsabilité de chacun, aujourd'hui, de faire le bon geste en jetant les piles et accumulateurs dans les collecteurs et non dans la nature ou même dans la poubelle ménagère au sein de laquelle la récupération des piles et accumulateurs est impossible.

La sensibilisation des plus jeunes permet de construire un avenir plus respectueux de l'environnement en inscrivant le tri des déchets comme un réflexe quotidien.



Le recyclage des déchets permet de :

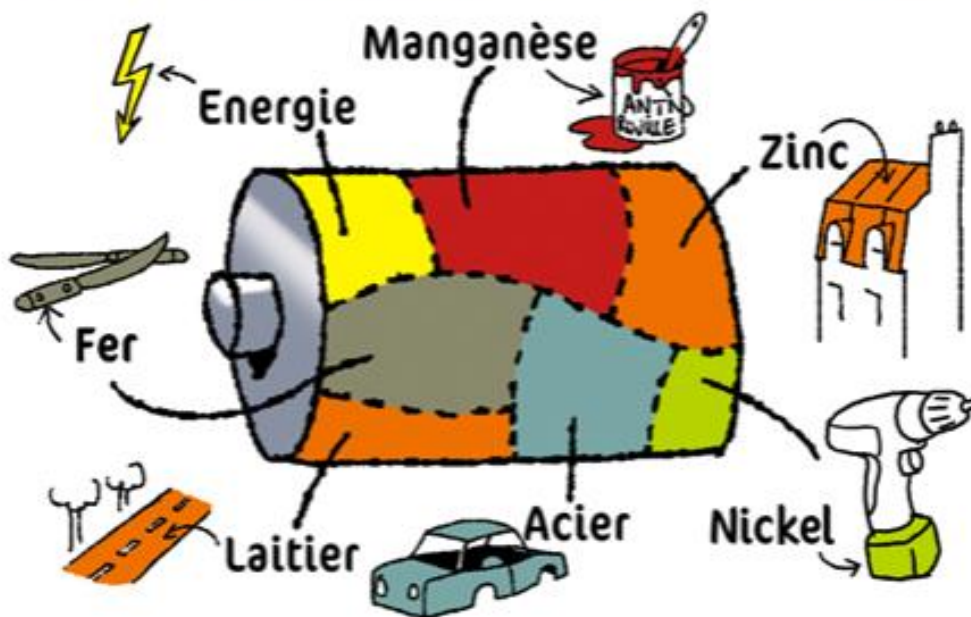
- **Économiser nos ressources naturelles de métaux entrant dans la composition des piles** : zinc, manganèse, cadmium... Récupérer ces matières premières et les réintroduire dans le circuit de fabrication des piles, c'est agir en faveur du développement durable. Le zinc et le manganèse sont les métaux les plus courants utilisés dans les piles. Les économies réalisées en termes d'extraction et de transport grâce au recyclage des piles ne sont pas négligeables ;
- **réduire la pollution visuelle.**
- **Protéger notre santé par les éléments toxiques contenus dans les piles et accumulateurs usagés ;**

- **Diminuer le volume des ordures ménagères**, véritable enjeu pour la Nouvelle Calédonie et plus globalement la planète ;
- **Éviter les pollutions des sols, eaux et airs** quand celles-ci sont rejetées dans la nature ;
- **Protéger notre environnement, notre île.**

- **Que deviennent nos piles et accumulateurs usagés une fois recyclés ?**

En 2020, plus de 22 Tonnes de piles et accumulateurs usagés ont été collectés et recyclés en Nouvelle-Calédonie sous l'organisation de TRECOCODEC. Leur destination est une unité de traitement spécialisée en France.

Dans une pile, tout est utile !



Source : Corepile



- **Que deviennent les différents produits récupérés :**

- le manganèse est utilisé dans la peinture antirouille ;
- le fer et le manganèse peuvent être utilisés afin de faire des couverts de cuisine ou pour fabriquer les dents des pelleteuses ;
- le mercure sert à des applications industrielles spécifiques et pharmaceutiques ;
- l'acier permet de fabriquer par exemple, des carrosseries de voitures ;
- le zinc est réutilisé pour faire des gouttières pluviales et des toitures ;
- le cadmium est réemployé pour fabriquer de nouvelles batteries etc.

- **Quels types de piles et d'accumulateurs peuvent être collectés dans les bornes de collecte ?**

- Piles boutons,
- Piles bâtons,
- Batteries de téléphone portable,
- Batteries d'ordinateur portable,
- Batteries de matériels de bricolage,

Exception : les batteries de voiture et d'onduleur au plomb n'entrent pas dans le cadre du concours.

Elles sont à déposer en déchèterie ou point de collecte TRECODEC.

Conseil :

Pensez à collecter les batteries de matériels portatifs (de perceuses, d'ordinateurs, de téléphone), ils sont plus lourds que les piles bâtons et boutons !



**FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE COLLECTE
DE PILES ET ACCUMULATEURS USAGES ORGANISE PAR TRECODEC**

A renvoyer par mail à n.netea@trecodec.nc

Avant le 25 mars 2022

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom :

Adresse physique :

Commune : BP : Code Postal :

Numéro de téléphone : **Nombre d'élèves dans l'établissement*** :

(obligatoire pour le calcul du ratio poids/nombre d'élèves)

CONTACT DU REFERENT* (obligatoire pour la collecte et remise des prix)

Nom de la personne référente au sein de l'établissement :

Tél. : Email :

BESOIN EN MATERIEL

L'établissement possède déjà un bac de 30L
(dimension 40 x 50 cm).

Préciser clairement l'endroit où sera disposé le bac :

L'établissement ne possède pas de bac
(livraison à compter du 07 mars 2022).

.....

Date et cachet du chef d'établissement :



Mini-collecteur de piles en carton.



L'affiche est téléchargeable sur : www.trecodec.nc/documentation/

Merci de bien vouloir :

1/ Regrouper les piles et accumulateurs dans le bac jaune/bleu de stockage

2/ Placer le bac de stockage dans un seul et même endroit visible (vie scolaire, infirmerie etc.)

3/ Rendre accessible le bac afin que l'enlèvement soit facilité pour le collecteur



- **Résultats du concours 2021 (6^{ème} édition) :**

Félicitation aux 3 gagnants par province !

Vous aussi relevez le défi, mettez en valeur votre établissement en augmentant votre taux de collecte de piles et accumulateurs usagés en 2021 !

Nombre d'établissements participants : 61 inscrits

Nombre de participants : 11 118 élèves

Total Piles et Accumulateurs Usagés collectés : 3 233 kilos

LAUREATS PAR PROVINCE EN POIDS	
	POIDS (kg)
PROVINCE DES ÎLES LOYAUTES	
COLLEGE HAVILA	149
PROVINCE NORD	
CENTRE SCOLAIRE CATHOLIQUE DE POUÉBO	121
PROVINCE SUD	
COLLEGE DE NORMANDIE	638
Total général	908

LAUREATS CATEGORIE PRIMAIRES PAR PROVINCE		
Étiquettes de lignes	Somme de POIDS	Somme de Ratio élèves / poids
ÎLES LOYAUTES	308	5,17
PRIMAIRE	308	5,17
ECOLE HENRI BOULA	110	2,20
ECOLE PRIMAIRE DE LUENGONI	58	1,93
ECOLE DE LUECILA & DUEULU SECTEUR 2	76	0,51
ECOLE PUBLIQUES D'OUVEA	33	0,30
ECOLE DE HMELECK & TRAPUT - SECTEUR 4	17	0,12
ECOLE SAINT-MICHEL	14	0,11
NORD	457	11,32
PRIMAIRE	457	11,32
CENTRE SCOLAIRE CATHOLIQUE DE POUÉBO	121	4,47
ECOLE D'ATEOU	20	2,92
ECOLE DE WALA	64	1,02
ECOLE DE MONEO	20	0,73
ECOLE CATHOLIQUE ALPHONSE ROUEL	27	0,53
ECOLE CATHOLIQUE DE TOUHO	18	0,51
ECOLE PUBLIQUE DE KOUAOUA	44	0,28
ECOLE ATITU - ANNEXE NETCHAOT	8	0,28
ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE TEARI	76	0,18
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE CANALA	26	0,14
ECOLE LES CIGALES	13	0,08
ECOLE MARCEL CARLIER - PRIMAIRE	7	0,07
ECOLE MATERNELLE DE POINDIMIE	4	0,05
ECOLE LEONIE AVRIL	6	0,03
ECOLE LES ALLAMANDAS	4	0,02
ECOLE DE TIAOUE	-	-
ECOLE DE MONTFAOUE	-	-
ECOLE DE GOHAPIN	-	-
ECOLE MARCEL CARLIER - MATERNELLE	-	-
ECOLE ELEMENTAIRE DE VOOK	-	-
SUD	2 468	11,14
PRIMAIRE	2 468	11,14
ECOLE MARIE COURTOT	580	2,15
GS BOYER CARLIER	383	1,15
ECOLE SAINT JEAN-BAPTISTE	124	0,60
ECOLE SACRE CŒUR	78	0,58
ECOLE MATERNELLE LES MYOSOTIS	58	0,52
ECOLE SAINTE-TEHERESE	10	0,50
ECOLE ANNE-MARIE JAVOUHEY	106	0,50
GROUPE SCOLAIRE DE YAHOUÉ	57	0,48
ECOLE MATERNELLE LES COLIBRIS	56	0,41
ECOLE MATERNELLE LES LYS	39	0,39
ECOLE MATHILDE BROQUET	95	0,36
ECOLE ODILE FOREST	22	0,35
ECOLE CHARLES BICHON	81	0,34
ECOLE SAINT-JOSEPH DE CLUNY CONCEPTION	113	0,27
GS KOCH - CAPUCINES	64	0,26
ECOLE MAURICE FONROBERT	45	0,24
ECOLE YVONNE LACOURT	62	0,24
ECOLE MATERNELLE LES IRIS	36	0,22
ECOLE JEAN MERMOUD	63	0,21
ECOLE JEAN OUNOU COTTIN	46	0,20
GS JACQUES CLAVEL	47	0,17
ECOLE DU VALLON-DORÉ	31	0,15
ECOLE SAINT-JOSEPH DE CLUNY	76	0,12
GS HELENE CHANIEL	24	0,11
GROUPE SCOLAIRE DE GRESLAN	36	0,11
GS MICHELLE DELACHARTERIE-ROLLY	39	0,10
ECOLE PUBLIQUE DE DUMBEA-SUR-MER	13	0,10
ECOLE LA BRIQUETERIE	20	0,08
ECOLE ADRIENNE LOMONT	15	0,07
ECOLE GUSTAVE CLAIN	25	0,07
ECOLE LOUISE MICHEL	10	0,05
GROUPE SCOLAIRE DE PLUM	7	0,02
ECOLE LES LYS D'EAU	5	0,02
ECOLE FRANCOIS GRISCELLI	1	0,01
ECOLE NOTRE DAME DES ANGES & SAINT-JOSEPH	1	0,00
Total général	3 233	27,64